

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 MOULIN Manon : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et MOULIN Manon , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 ARIK Véli : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et ARIK Véli , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 GAURUT Mickael : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GAURUT Mickael , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 1 Quotité de travail : 100% Mission confiée : ADMINISTRATIF

Rémunération : INM 407 Origine du financement : GRETA LOIRE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 LEVEL Anthony : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et LEVEL Anthony , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 GRANDJEAN Samia : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GRANDJEAN Samia , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 CALET Angélique : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et CALET Angélique , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA : ICP

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA: CENDRON Magalie , personnel administratif au GRETA de la Loire (CDD 100 % du 01/11/2020 au 31/12/2021 INM 407), attribution d'une indemnité pour charges particulières- article 3 bis- de 81 points par mois (proratisée au temps alloué)à compter du 01/11/2020 .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 MERTEN Eric : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et MERTEN Eric , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 FAYOLLE Marion : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et FAYOLLE Marion , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 FREE CADRE : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et FREE CADR pour CATTEAU Emilie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 MELOUK Lydia : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et MELOUK Lydia , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 GASCON Dominique : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GASCON Dominique , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 BARRE Pierre : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et BARRE Pierre , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 1 Quotité de travail : 100% Mission confiée : ADMINISTRATIF

Rémunération : INM 341 Origine du financement : GRETA LOIRE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

1/1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : règlement intérieur du conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement intérieur CA LHU : validation du règlement intérieur du conseil d'administration du lycée Honoré d'Urfé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 WEBER Patricia : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et WEBER Patricia , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : plan de continuité pédagogique

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LHU protocole sanitaire : validation du plan de continuité pédagogique dans le cadre du protocole sanitaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	22
Contre :	3
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : instances CA lycée honoré d'urfé 2020-2021

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Instances 2020 LHU : validation des listes des compositions des instances du conseil d'administration du lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2020-2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0